



Suite à un vol et dégradation de véhicule

Par **liquide2**, le **10/03/2014** à **18:49**

Bonjour désolé si je ne poste pas dans le bon forum mais c'est la première fois que cela m'arrive et je suis un peu déboussolé.
Mon fils mineur avec un autre jeune mineur ont volé les clefs d'un véhicule et ils ont eu un accident avec.
Ils ont ramené ce véhicule au propriétaire mais celui ci est irréparable.
Le propriétaire désire porté plaint ce qui pour moi est légitime.
Ce risque t'il pénalement et nous parents que risquons nous ?

Par **moisse**, le **11/03/2014** à **11:30**

Bonjour,
[citation]Le propriétaire désire porté plaint ce qui pour moi est légitime.
[/citation]
Vous auriez plutôt intérêt à penser que le dépôt d'une plainte est excessif et convaincre la victime du vol de s'en abstenir avec un bon chèque de remboursement du véhicule détruit.
Votre rejeton risque 5 ans de prison et 75000 euros d'amende, peines qui ne seront certainement pas prononcées, mais quelqu'en soit l'importance figureront dans son casier judiciaire tout neuf.
En ce qui vous concerne vous aurez à indemniser la victime.